

Paris, le 15 mai 2008

A la suite de l'atelier organisé par ONUSIDA et l'OMS qui s'est tenu à Cotonou du 25 au 28 mars 2008, et dans la perspective du 8^e round du Fonds Mondial, les associations françaises intervenant dans la lutte contre le sida au niveau international s'interrogent sur les orientations du Fonds Mondial concernant la participation du secteur privé.

En effet, les participants à l'atelier de Cotonou ont bien reçu la recommandation de la part du Fonds Mondial de privilégier la modalité de « financement à deux voies »: une voie gouvernementale et l'autre non-gouvernementale. Cette voie non-gouvernementale pouvant être canalisée par un bénéficiaire principal issu du secteur associatif, des organisations confessionnelles ou du secteur privé.

Au sujet du secteur privé, une certaine confusion a régné au cours des débats. La possibilité de propositions du secteur privé ne s'intégrant pas à la proposition nationale élaborée par le CCM a été évoquée. Le secteur privé pourrait donc s'exonérer de l'obligation de concertation et négociation qui fait la particularité des financements du Fonds Mondial, c'est-à-dire l'élaboration d'une seule proposition nationale regroupant l'ensemble des acteurs. Nous estimons que cette question n'a pas été clairement tranchée par les représentants du Fonds Mondial.

Cette situation nous amène à nous poser des questions quant à la place que le Fonds Mondial accorderait aux entreprises privées dans les programmes nationaux.

- pourquoi le secteur privé ne jouerait-il pas le jeu de la concertation ? Y aura-t-il des exceptions pour le secteur privé ?
- que ce soit en tant que bénéficiaire principal ou sous-bénéficiaire, quelles modalités fixeront les niveaux de co-financement exigés au secteur privé ? Quelles modalités pour garantir l'accès aux soins pour la population dans son ensemble (au-delà des salariés et ayant droits des entreprises) ?
- si des entreprises, syndicats ou fondations d'entreprises deviennent bénéficiaires principaux, comment vont-ils encadrer les ONG pour la mise en œuvre des activités ? quelle légitimité a le secteur privé pour être bénéficiaire principal ? en dehors de ses capacités de gestion, quelles compétences a-t-il dans le domaine de la santé et du développement ?

En effet, nous sommes inquiets des conséquences que pourrait avoir l'émergence de bénéficiaires principaux qui ne soient pas des professionnels du domaine de la santé sur la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.

Il nous semblerait opportun :

- que le Fonds Mondial clarifie son positionnement face à ces questions et que les règles soient claires car les participants à l'atelier de Cotonou sont repartis dans la confusion
- que les critères de sélection pour être bénéficiaire principal fassent référence aux compétences à avoir dans la composante (ce n'est pas le cas actuellement).

Signataires :

AIDES, Médecins du Monde, OPALS, Orphelins Sida International, Secours Catholique, Sida Info Service, Sol En Si, Solidarité Sida, Solthis